

## BREVES HEBDOMADAIRES

## CHINE CONTINENTALE

**ECONOMIE GENERALE** ([ici](#))

**Politique** : l'ancien directeur de la SASAC, XIAO Yaqing, a été nommé directeur de la SAMR

**BANQUE ET FINANCE** ([ici](#))

**Banques** : la Banque centrale et le régulateur des banques et des assurances (CBIRC) annoncent la prise de contrôle de la Baoshang Bank (petite banque de 83 Mds USD d'actifs) par la CBIRC

**Marché financier** : la Chine lancera un programme pilote de Bond ETFs pour interconnecter le marché obligataire, aujourd'hui segmenté entre le marché interbancaire et les marchés boursiers

**Marché boursier** : l'ancien président de la CSRC fait l'objet d'une enquête pour corruption

**ECHANGES ET POLITIQUE COMMERCIALE** ([ici](#))

**Guerre commerciale** : étude de l'AmCham sur l'impact de la dernière escalade tarifaire

**Guerre commerciale** : visite d'inspection de Xi Jinping dans une usine de terres rares

**Relations US-Chine** : le ministère du Commerce américain accorde aux fournisseurs de Huawei une exemption temporaire

**Relations US-Chine** : 13 entités et individus chinois sanctionnés par le Département d'Etat américain

**CLIMAT DES AFFAIRES** ([ici](#))

**Accès au marché** : enquête annuelle de la Chambre de commerce de l'Union européenne sur la confiance des entreprises

**INDUSTRIE ET NUMERIQUE** ([ici](#))

**Chimie** : le gouvernement prévoit de relocaliser 80% des usines de chimie d'ici la fin de l'année 2020

**Entreprises** : DJI, leader mondial des drones, fait l'objet d'une nouvelle mise en garde de la part des autorités américaines

**Anti-corruption** : un haut fonctionnaire du MIIT en charge notamment de la politique de subventions aux véhicules à énergie nouvelle, démis de ses fonctions

**DEVELOPPEMENT DURABLE, ENERGIE ET TRANSPORTS** ([ici](#))

**Accords aériens entre l'UE et la CAAC** : étape importante pour les industriels après des négociations épineuses et malgré quelques questions en suspens

**Développement durable** : célébration de la Journée internationale de la biodiversité à Nanchang

**Développement durable** : expérimentation de la nouvelle norme ISO 37106 sur les villes intelligentes à l'éco-cité sino-singapourienne



## HONG KONG ET MACAO ([ici](#))

**Commerce bilatéral** : hausse des exportations françaises à Macao de +16,6% (en g.a), à 228 M EUR au 1er trimestre 2019

**Finance** : accord de reconnaissance des fonds conclu entre Hong Kong et les Pays Bas



## ECONOMIE GENERALE

### Politique : l'ancien directeur de la SASAC, XIAO Yaqing, a été nommé directeur de la SAMR

L'ancien directeur de l'administration de gestion des entreprises de l'Etat central (SASAC) appartenant au Conseil des affaires d'Etat, XIAO Yaqing, a été transféré à la *State Administration for Market Regulation* (SAMR). La SAMR a été créée en mars 2018, résultant de la fusion de trois organes ayant pour fonction la surveillance du marché: *State Administration for Industry & Commerce* (SAIC), *China Food and Drug Administration* (SFDA), et *General Administration of Quality Supervision, Inspection and Quarantine* (AQSIQ).

Né en 1959 à Pékin, M. Xiao, était le PDG de *Aluminium Corporation of China Ltd.* (SOE) avant de passer au Conseil des affaires d'Etat en 2009. Durant sa présidence à la SASAC, où il n'occupait pas le poste de secrétaire du Parti, si la réforme des SOEs a progressé lentement, Xiao a supervisé de nombreuses fusions et restrictions de grandes SOEs centrales (le nombre des SOEs s'est réduit de 106 à 94 avec des actifs totaux de 76 200 Mds RMB, 11 000 Mds USD, à fin 2017).

*Retour au sommaire* ([ici](#))

## BANQUE ET FINANCE

### **Banques : La Banque centrale et le régulateur des banques et des assurances (CBIRC) annoncent la prise de contrôle de la Baoshang Bank (petite banque de 83 Mds USD d'actifs) par la CBIRC**

Le 24 mai, la Banque centrale (PBoC) et le régulateur des banques et des assurances (CBIRC) ont conjointement annoncé la prise de contrôle de la Baoshang Bank par la CBIRC pendant 1 an, en raison des « risques de crédit sérieux, en vue de protéger les droits et les intérêts de ses déposants et autres clients ». La PBoC et la CBIRC ont également annoncé qu'un groupe de travail spécial avait été formé, en collaboration avec les autres autorités concernées, pour exercer la gérance (*business management rights*) de la banque et que la *China Construction Bank* (CCB, deuxième plus grande banque chinoise) sera en charge des activités commerciales stricto sensu. La PBoC a également souligné qu'elle apporterait « suffisamment de liquidité d'urgence pour assurer la bonne fin des règlements de la banque ». En outre, la PBoC a annoncé qu'elle garantirait le principal et les intérêts des dépôts d'entreprises et passifs interbancaires de moins de 50 Mds RMB, soulignant que ceux dépassant ce seuil pourraient être négociés. C'est la première fois depuis 1998 que les autorités prennent le contrôle d'une banque.

La Baoshang Bank est une petite banque rurale, la 50<sup>ème</sup> banque chinoise par le total de bilan, basée en Mongolie intérieure. Les derniers états financiers de la banque remontent au T3 2017, faisant alors état de 576 Mds RMB d'actifs (83 Mds USD), dont 156 Mds RMB de prêts fin 2016 (soit +65% comparé à fin 2014), 543 Mds RMB de passifs et donnant lieu à un résultat net de 3,2 Mds RMB. Fin 2016, le taux de provisions pour créances douteuses de la Banque était de 1,68%. En 2017, Baoshang aurait signalé une pénurie de capital, entraînant une révision de la notation de la Bank par l'agence de notation Dagong, mettant alors en question la solvabilité de Baoshang.

La banque était détenue (70%) par le conglomérat financier Tomorrow Group, contrôlé par Xiao Jinhua, « porté disparu » depuis 2017 et actuellement mis en examen pour corruption.

Pour mémoire, en 2018, les autorités publiques avaient également repris en main la direction du groupe Anbang, une holding détenant l'une des plus importantes sociétés d'assurance chinoise. Son ancien PDG, M. WU, a été condamné à 18 ans de prison pour détournement de fonds, abus de pouvoir et crime économique.

Pour rappel, les mesures de de-risking ont accentué la pression sur les banques, et particulièrement les petites et moyennes banques/banques rurales, en vue de répondre aux nouvelles exigences d'adéquation des fonds propres, les nouvelles règles sur le shadow banking imposant aux banques de mettre davantage de capital de côté afin de couvrir leurs actifs hors-bilan.

### **Marché boursier : l'ancien président de la CSRC fait l'objet d'une enquête pour corruption**

LIU Shiyu, l'ancien président du régulateur des valeurs mobilières, la CSRC, se serait dénoncé pour des faits de « corruption » (délits d'initié et introduction en bourse facilitée pour certaines entreprises de sa province natale). L'enquête est désormais en cours. Diplômé de l'Université de Tsinghua, LIU Shiyu était le président de l'*Agricultural Bank of China* entre 2014 et 2016, avant de prendre les fonctions de président de la CSRC entre 2016 et 2019. M. Liu avait été nommé à la tête de la *All-China Federation*

of Supply and Marketing Cooperatives (officiellement de même rang administratif que la CSRC), qui gère l'approvisionnement et la commercialisation des principaux produits agricoles du pays, en janvier.

Pendant sa présidence à la CSRC, plusieurs banques commerciales de villes et banques commerciales rurales de sa province natale, Jiangsu, ont été introduites en bourse : la *Zijin Rural Commercial Bank*, la *Rural Commercial Bank of Zhangjiagang*, la *Wujiang Rural Commercial Bank*, la *Changshu Rural Commercial Bank*, la *Wuxi Rural Commercial Bank*, la *Jiangyin Rural Commercial Bank* et la *Bank of Jiangsu*. Des membres de sa famille auraient également acheté des obligations à des prix inférieurs au marché. LIU Shiyu avait notamment supervisé les arrestations liées aux délits d'initié et manipulation de marché.

En 2018, les bourses chinoises ont enregistré la plus mauvaise performance mondiale. L'année dernière, Yao Gang, ancien vice-président de la CSRC, a été condamné à 18 ans de prison pour corruption et délits d'initié.

### Marché financier : la Chine lancera un programme pilote de *Bond ETFs* pour interconnecter le marché obligataire, aujourd'hui segmenté entre le marché interbancaire et les marchés boursiers

Selon le journal *Caixin*, la Chine envisagerait de lancer des fonds commun d'indices obligataires (*Bond ETFs – Exchange traded funds*) pouvant être échangés sur le marché boursier et sur le marché interbancaire, une initiative visant à interconnecter le marché obligataire de 13000 Mds USD du pays, aujourd'hui segmenté entre le marché interbancaire (90% du volume des opérations d'obligations de Chine continentale) et les marchés boursiers. Cette mesure aurait pour but de « répondre à la demande des investisseurs domestiques et étrangers et de promouvoir le développement sain du marché obligataire ». La CSRC sera en charge de l'enregistrement des fonds.

Marché obligataire		
Endroit de transactions	Marché interbancaire	Bourse de Shanghai et Bourse de Shenzhen
Régulateur	PBOC	CSRC
Produits	Obligations d'Etat, obligations des collectivités, obligations des banques, obligations des entreprises, billets de PBOC, NCDs, billets à court et à moyen terme, asset-backed securities, obligations des institutions internationales	Obligations d'Etat, obligations des collectivités, obligations de la China Development Bank, obligations des entreprises, asset-backed securities
Investisseurs	Investisseurs institutionnels	Investisseurs institutionnels et particuliers

Le marché interbancaire est réglementé par la NAFMII (*National Association of Financial Market Institutional Investors*), association sectorielle relevant de la PBOC, tandis que les obligations négociées en bourse sont réglementées par la CSRC. Le manque de supervision, conjugué à des divergences de normes en matière d'émissions obligataires, ont permis aux investisseurs de tirer profit de l'arbitrage réglementaire par le biais de transactions REPO au cours des dernières années.



Pour mémoire, la PBoC et la CSRC et la NAFMII ont émis des « lignes directrices » concernant les agences de notations en septembre dernier pour promouvoir l'interconnexion du marché obligataire.

*Retour au sommaire ([ici](#))*



## ECHANGES ET POLITIQUE COMMERCIALE

### Guerre commerciale : étude de l'AmCham sur l'impact de la dernière escalade tarifaire

La Chambre de commerce américaine en Chine (AmCham China) a présenté, le 22 mai, les résultats d'une étude, conduite auprès de 250 entreprises américaines installées en Chine, s'intéressant aux effets de la dernière escalade tarifaire sur leurs activités. Cette enquête a été menée du 16 au 20 mai, quelques jours après le rehaussement des tarifs américains imposés sur 200 Mds USD de biens chinois. Pour rappel, une enquête similaire avait été réalisée au mois de septembre 2018 sur un échantillon plus large (voir brèves de la semaine du 10 septembre 2018). Tandis qu'à l'époque environ 60% des opérateurs interrogés déclaraient que l'échange de tarifs sino-américains impactait négativement leurs activités, ils sont aujourd'hui 75% à effectuer ce constat. Plus précisément, 52% des entreprises sondées estiment que l'imposition de tarifs a pour effet de réduire la demande pour leurs produits, 42% constatent un renchérissement des coûts de production et 38% une augmentation des prix à la vente. 27% déclarent une diminution « significative » (>10%) de leur chiffre d'affaires. Près de la moitié disent en outre subir de nouvelles barrières non-tarifaires sur le marché chinois « en rétorsion » de l'imposition de tarifs : inspections administratives accrues, ralentissement des procédures douanières ou des procédures d'octroi de licences. Enfin, l'étude met en évidence l'impact clair de la guerre commerciale sur les stratégies d'investissement des entreprises américaines implantées en Chine : un tiers des entreprises témoignent avoir retardé ou annulé des décisions d'investissement et 20% disent envisager de délocaliser une partie de leur production hors du territoire chinois, essentiellement vers l'Asie du Sud-Est ou le Mexique. Seules 6% des entreprises interrogées envisagent de rapatrier leurs activités de production depuis la Chine vers les États-Unis.

[Lire l'enquête d'AmCham China](#)

### Guerre commerciale : visite d'inspection de Xi Jinping dans une usine de terres rares

Le Président chinois Xi Jinping a effectué, le 20 mai, une visite, largement couverte par la presse officielle, d'une usine spécialisée dans la production de terres rares, localisée dans la province du Jiangxi (sud-est de la Chine). Il était à cette occasion accompagné du vice-Premier ministre – et négociateur en chef avec les États-Unis – Liu He. Dans un contexte d'escalade des tensions commerciales avec les États-Unis, la presse chinoise et certains chercheurs se sont récemment fait entendre pour suggérer que la Chine pourrait de nouveau recourir à cette « *trump card* » en guise de contre-mesure. Interrogé sur cette possibilité, le ministère des Affaires étrangères a appelé à éviter toute « surinterprétation » de la visite de Xi. Le porte-parolat du ministère du Commerce, pour sa part, a déclaré qu'il n'existait pas, pour l'heure, de restrictions quantitatives à l'exportation de terres rares, ni d'autre mesure de contrôle commercial. Pour rappel, la Chine concentre sur son sol plus de 75% de la production mondiale de terres rares – 17 types de composants et de métaux largement utilisés dans la production de biens de haute-technologie. La Chine a déjà recouru dans le passé à des mesures de restriction des exportations de terres rares – restrictions pour lesquelles elle a été condamnée par l'Organisation mondiale du commerce en 2015.

### Relations US-Chine : le ministère du Commerce américain accorde aux fournisseurs de Huawei une exemption temporaire

Le 20 mai, le Département du Commerce américain (DoC) a rendu publique sa décision d'accorder une exemption de 90 jours aux fournisseurs américains et étrangers de Huawei pour certaines activités et sous certaines conditions, suite à l'inscription de Huawei ainsi que 70 de ses filiales sur la « liste des

entités » soumises aux dispositions américaines sur le contrôle des exportations (voir brèves de la semaine du 13 mai 2019). Le DoC a précisé, dans un document séparé, les opérations pour lesquelles les fournisseurs étrangers de Huawei pourront bénéficier de cette dérogation : 1. les transactions nécessaires au maintien des opérations des réseaux et équipements existants contractées avant le 16 mai ; 2. les transactions nécessaires à la fourniture de services ou de support technique à des appareils téléphoniques « déjà disponibles au public » ; 3. les activités de vérification de la sécurité des équipements Huawei et de l'évaluation de leurs vulnérabilités ; 4. les activités de coopération en matière de 5G dans le cadre des organismes internationaux « reconnus » en matière de standardisation. Cette exemption a effet immédiat et pourra être prolongée par le DoC le cas échéant.

[Lire l'annonce de l'exemption temporaire du DoC](#)

### **Relations US-Chine : 13 entités et individus chinois sanctionnés par le Département d'Etat américain**

Le 14 mai 2019, le Bureau de la sécurité internationale et de la non-prolifération du Département d'Etat américain a publié une annonce imposant des sanctions à certaines entreprises et individus étrangers, dont 13 chinois(es), et ce au titre des dispositions contenues dans le *Iran, North Korea, and Syria Nonproliferation Act*. Conformément à cette annonce, aucune agence gouvernementale ne peut acquérir ou conclure un contrat pour l'achat de biens, de technologies ou de services avec ces entreprises et personnes. Réagissant à cette décision, lors de sa conférence de presse hebdomadaire, le porte-parole du ministère chinois du Commerce (MofCom) a condamné l'abus du « bras long américain » tout en soulignant que la Chine « va prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder fermement les droits et intérêts légitimes des entreprises chinoises ».

[Lire l'annonce de la liste des entreprises et individus sanctionnés par le Département d'Etat](#)

*Retour au sommaire ([ici](#))*

## CLIMAT DES AFFAIRES

### Accès au marché : enquête annuelle de la Chambre de commerce de l'Union européenne sur la confiance des entreprises

La Chambre de commerce de l'Union européenne a présenté, lundi 20 mai, les résultats de son enquête annuelle. Conduite auprès de 585 entreprises européennes installées en Chine, l'enquête s'est étirée entre janvier et février, en période de désescalade de la guerre commerciale sino-américaine ([voir brèves du 26 novembre 2018](#)). Seuls 9% des répondants jugent « significatives » les ouvertures récentes du marché chinois. D'un point de vue sectoriel, l'automobile et des cosmétiques sont mentionnés comme ayant le plus bénéficié d'ouvertures de marché en 2018. 20% des entreprises européennes – contre 10% il y a deux ans - témoignent avoir subi des transferts de technologie forcés qui, dans près des deux tiers des cas, ont eu lieu au cours des deux dernières années. A ce type de frustrations, s'ajoutent des inquiétudes d'ordre macroéconomique. Parmi les 4 premiers défis mentionnés par les entreprises, le 1er concerne le ralentissement de l'économie chinoise, le 2ème le ralentissement de l'économie mondiale, le 4ème la guerre commerciale (le 3<sup>ème</sup> défi ayant trait à la hausse du coût du travail). La crainte du ralentissement économique se traduit par un pessimisme accru des entreprises européennes : 45% sont optimistes quant aux perspectives de croissance dans leur secteur contre 62% en 2018. S'agissant de la guerre commerciale, l'impact des tarifs américains sur les exportations chinoises est jugé négatif par 38% des entreprises européennes installées en Chine, et positif pour 4% d'entre elles. Malgré ces défis, le marché chinois continue de se révéler prometteur pour les entreprises européennes : 62% d'entre elles classent la Chine parmi leurs trois premières futures destinations d'investissements. Réagissant à la publication du rapport, le ministère chinois des Affaires étrangères a assuré que le gouvernement chinois « n'exigerait jamais de soi-disant transferts de technologie forcés » et exprimé son opposition aux « *fabricated complaints* ».

[Consulter l'enquête de confiance de la Chambre de commerce de l'Union européenne](#)

[Retour au sommaire \(ici\)](#)

## INDUSTRIE ET NUMERIQUE

### Chimie : le gouvernement prévoit de relocaliser 80% des usines de chimie d'ici la fin de l'année 2020

A l'occasion d'un forum spécialisé organisé le 23 mai 2019, Han Jingyou, fonctionnaire du MIIT, a annoncé la relocalisation, d'ici la fin de l'année 2020, de 80% des usines de chimie produisant des produits jugés « dangereux ». Les unités de production devront désormais être localisées dans des parcs spécialisés situés à l'écart des zones résidentielles. Fin 2018, la Chine comptait 57 parcs de chimie de rang national, 351 parcs de chimie de rang provincial et 268 parcs au niveau local.

Après l'explosion d'une usine chimique à Yangcheng (conté de Xiangshui), le 21 mars 2019 (78 morts), un nouvel accident dans la province du Jiangsu (Kunshan) aurait fait 7 morts le 31 mars. L'usine concernée serait celle de la société taïwanaise Kunshan Waffer Technology Corp Ltd. Le 19 avril 2019, la « sécurité de la production » figurait à l'ordre du jour d'une réunion du Bureau politique du PCC présidée par Xi Jinping.

Le 12 août 2015, une explosion dans une usine de chimie à Tianjin avait déjà fait 165 morts.

[Lire l'article sur China Chemical News](#) (en chinois)

Entreprises : DJI, leader mondial des drones, fait l'objet d'une nouvelle mise en garde de la part des autorités américaines

Le 20 mai 2019, le US Department of Homeland Security (Cybersecurity and Infrastructure Security Agency) a affirmé dans une « alerte » que les drones de DJI présentaient « un risque potentiel pour l'information d'une organisation » et qu'ils contenaient « certains composants susceptibles de compromettre vos données et partager vos informations sur un serveur accessible au-delà de l'entreprise elle-même ». Cette annonce ouvre la possibilité de voir DJI intégrer la « liste des entités », auquel cas son approvisionnement en composants issus d'entreprises américaines risquait d'être largement compromis (le Phantom 4 utilise notamment des processeurs de Movidius, filiale d'Intel). Créée en novembre 2006 à Shenzhen par Franck Wang (Wang Tao), alors âgé de 26 ans, DJI (*dajiang* innovation, en chinois) est le leader mondial des drones civils avec des parts de marché estimées à 70% du marché mondial.

En août 2017, l'armée américaine avait déjà annoncé abandonner l'utilisation de drones DJI (utilisés en Syrie ainsi que pour certaines opérations civiles) ; elle est émulée en septembre par l'armée australienne, qui lève toutefois cette interdiction deux semaines plus tard (pour les opérations non sensibles). En novembre 2017, les suspicions avaient été ravivées par la publication d'un [mémo](#) daté du mois d'août du *Los Angeles office of the Immigration and Customs Enforcement (ICE) Bureau* affirmant « avec un haut degré de confiance » que DJI transmettrait au gouvernement chinois les données sur certaines infrastructures critiques américaines (réservoirs, voies ferrées, usines de munition etc.) recueillies sur ses serveurs.

D'après [Bloomberg](#) (22 mai 2019), cinq autres entreprises technologiques chinoises pourraient prochainement rejoindre la « liste des entités » : Hikvision et Dahua (caméras de surveillance), Megvii (reconnaissance faciale), iFlytek (reconnaissance vocale ; en novembre 2017, l'entreprise a été mandatée par le Ministère des sciences et technologies pour opérer une plateforme ouverte de développement des technologies d'intelligence artificielle dans ce domaine) et Meiya Pico (cybersécurité).

## Anti-corruption : un haut fonctionnaire du MIIT en charge notamment de la politique de subventions aux véhicules à énergie nouvelle, démis de ses fonctions

Le 21 mai 2019, la Commission centrale pour l'inspection de la discipline (CCDI) a annoncé sur son site internet que Li Dong, directeur du département des équipements industriels du Ministère de l'industrie et des technologies de l'information (MIIT), était suspecté d'avoir « gravement violé la discipline du Parti » (synonyme de corruption). La CCDI a chargé sa branche en Mongolie intérieure (afin de limiter les possibles connivences) d'enquêter sur son cas. Li Dong avait été nommé directeur du département en mai 2016, après avoir occupé les fonctions d'adjoint depuis août 2008.

La CCDI ne précise pas les faits reprochés à Li Dong. En tant que directeur du département des équipements industriels, Li Dong était toutefois notamment en charge de l'approbation des subventions dédiées aux constructeurs de véhicules à énergie nouvelle (VEN), sixième des dix priorités sectorielles définies par le plan « Made in China 2025 » et mises en œuvre depuis 2009.

Le département des équipements industriels joue également un rôle central dans la « montée en gamme » de l'appareil industriel chinois (automatisation et numérisation des chaînes de production, notamment) ambitionnée et organisée par le plan « Made in China 2025 ». Li Dong apparaissait régulièrement dans les médias officiels (lire, par exemple, son [entretien](#) de décembre 2016 pour le *Journal de l'électronique* – en chinois) afin de discuter du contenu dudit plan.

[Lire l'annonce de la CCDI](#) (en chinois)

*[Retour au sommaire \(ici\)](#)*

## DEVELOPPEMENT DURABLE, ENERGIE ET TRANSPORTS

### **Accords aériens entre l'UE et la CAAC : étape importante pour les industriels après des négociations épineuses et malgré quelques questions en suspens**

Le 20 mai 2019, la *Civil Aviation Administration of China* (CAAC) et la *European Union Aviation Safety Agency* (EASA) ont signé un accord bilatéral sur la sécurité de l'aviation civile (BASA). Cet accord permettra de réduire les duplications de certifications délivrées par les deux institutions, de clarifier les exigences pour les constructeurs et d'alléger d'autant les procédures administratives. Un deuxième accord dit « horizontal » sur certains aspects des services aériens met en conformité au droit de l'UE l'ensemble des accords de services aériens préexistant entre les Etats membres et l'UE.

La signature du BASA met un terme à un long processus débuté en août 2013 par un mémorandum d'entente. En avril 2015 les deux parties s'étaient accordés sur une feuille de route. Après plusieurs négociations, les deux parties ont paraphé le texte en décembre 2017. Cependant, des négociations ultérieures ont été nécessaires tout au long de l'année 2018 et au début de 2019, en raison de réticences de la Chine portant sur certaines dispositions de l'accord. La signature du 20 mai 2019 entérine les engagements de la Chine au cours du sommet UE-Chine à Bruxelles le 9 avril 2019. Pour les industriels aéronautiques français et européens, le BASA devrait faciliter progressivement leur accès au marché chinois en accélérant leurs démarches de certification (coûts, délais).

La conclusion de l'accord horizontal entérine notamment le principe de reconnaissance de la clause de désignation européenne de la part de la CAAC : les compagnies aériennes titulaires d'une licence d'exploitation délivrées par un Etat membre de l'UE sont désormais en droit de relier la Chine depuis n'importe quel aéroport de l'UE, dans le cadre des dispositions régissant les accords bilatéraux existants entre les Etats membres et la Chine, et dans mesure où la disponibilité de droits de trafic afférant à ces accords bilatéraux rendra de tels projets réalisables.

### **Développement durable : célébration de la Journée internationale de la biodiversité à Nanchang**

Le Ministère de l'écologie et de l'environnement et le gouvernement de la province de Jiangxi ont célébré conjointement le 22 mai la Journée internationale de la biodiversité des Nations Unies à Nanchang (capitale de la province du Jiangxi, au centre de la Chine). Le thème de cette année est « Notre biodiversité, notre nourriture, notre santé ».

Dans son intervention, M. LI Ganjie, Ministre de l'écologie et de l'environnement, a souligné l'importance de la préparation de la CoP15 de la Convention sur la diversité biologique, a annoncé la mise à jour de la « Stratégie et du Plan d'actions de la protection de la biodiversité en Chine 2011 – 2030 » et l'établissement d'une plateforme de surveillance et de gestion de la biodiversité. Il a rappelé la volonté du gouvernement d'améliorer les règles en vigueur pour une meilleure protection de la biodiversité en Chine. L'événement s'est clôturé par le lancement de « l'Alliance civile de la protection de la biodiversité » visant à impliquer la société civile chinoise plus largement.



## Développement durable : expérimentation de la nouvelle norme ISO 37106 sur les villes intelligentes à l'éco-cité sino-singapourienne

L'agence de normalisation *China National Institute of Standardization* (CNIS), la *Singapore Cooperation Enterprise* (SCE) et un groupe d'experts international de l'ISO ont publié un « système d'indicateurs des villes intelligentes (*smart cities*) » à partir de l'exemple de l'éco-cité sino-singapourienne de Tianjin, sur la base de norme ISO 37106 (dans le cadre du Comité technique TC268 piloté par la France). Ce système pourrait éventuellement être répliqué dans d'autres villes intelligentes en Chine. Les indicateurs couvrent six aspects principaux : (i) les infrastructures, (ii) les données, (iii) la protection de l'environnement et l'utilisation efficace des ressources, (iv) la gestion de la ville intelligente, (v) « l'économie intelligente » et (vi) « les conditions de vie intelligentes ».

Pour mémoire, l'éco-cité de Tianjin est un projet de ville durable située dans la nouvelle zone de Binhai à Tianjin (env. 140 km à l'Est de Pékin) mis en œuvre par la Chine et Singapour sur financement de la Banque mondiale. Dans le cadre de la célébration des 10 ans du projet en 2018, la Chine et Singapour ont signé un accord de coopération visant à répliquer l'expérience de l'éco-cité de Tianjin ailleurs en Chine et le long des Nouvelles routes de la soie (BRI). En parallèle, les deux pays ont valorisé leur coopération à Tianjin par l'établissement de deux normes relatives à la construction écologique des bâtiments (*Green building evaluation standard* et *Green building operation and maintenance standard*).

[Retour au sommaire \(ici\)](#)



## HONG KONG et MACAO

### Commerce bilatéral : hausse des exportations françaises à Macao de +16,6% (en g.a), à 228 M EUR au 1er trimestre 2019

Les postes d'exportation qui ont connu la plus forte hausse sont les cosmétiques (+126%), les vêtements et chaussures (+41%), la bijouterie et joaillerie (+40,5%) et l'horlogerie (+4%). On note en revanche un repli des exportations dans les secteurs de la maroquinerie (-21,6%) et de l'agroalimentaire (-11,1%). Les importations françaises de produits macanais ont quant à elles progressé de +50%, pour s'établir à 1,7 M EUR. Les importations totales de Macao ont pour rappel connu un repli de 2,4% au T1-2019, alors que les exportations ont augmenté de +22,5%. Selon les dernières prévisions du FMI d'avril 2019 la croissance du PIB de Macao serait de +4,2% sur l'année 2019, après +4,7% en 2018, dans un contexte de ralentissement de la croissance en Chine continentale.

### Finance : accord de reconnaissance des fonds conclu entre Hong Kong et les Pays Bas

Ce « Memorandum of Understanding » (MoU) a été signé le 20 mai dernier par les régulateurs de marché néerlandais et hongkongais, respectivement la « Dutch Authorities for Financial Markets », et la « Securities and Futures Commission » (SFC). Il instaure un mécanisme d'échange d'informations et permettra aux fonds néerlandais et hongkongais éligibles d'être commercialisés auprès des investisseurs non professionnels sur chacun de ces deux marchés grâce à une procédure d'autorisation accélérée. Hong Kong a déjà conclu des accords similaires avec la Suisse, la Malaisie, la France (2017) et plus récemment le Royaume-Uni (2018) et le Luxembourg (janvier 2019). Hong Kong est pour rappel le premier centre de gestion d'actifs en Asie.

*Retour au sommaire ([ici](#))*

#### Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du S.E.R. (adresser les demandes à [pekin\[at\]dgtresor.gouv.fr](mailto:pekin[at]dgtresor.gouv.fr)).

#### Clause de non-responsabilité

Le SER s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



**Auteur :** S.E.R. de Pékin et Service Economique de Hong Kong

**Adresse :** N°60 Tianszulu, Liangmaqiao, 3e quartier diplomatique,

district Chaoyang, 100600 BEIJING – PRC, CP 100600

**Rédigé par :** Hannah Fatton, Zilan Huang, Pierre Martin, Camille Bortolini, Furui Ren, Ghislain Lunven, Lianyi Xu, Antoine Bernez

**Revu par :** David Karmouni, Pierre Martin, Philippe Bouyoux, Dominique Grass, Jean-Philippe Dufour

**Responsable de publication :** Philippe Bouyoux